

Le compostage collectif urbain à l'épreuve de ses interdits

Enquête sur des sites strasbourgeois

Véronique Philippot et Sandrine Glatron

Volume 18, numéro 2, septembre 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059918ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Philippot, V. & Glatron, S. (2018). Le compostage collectif urbain à l'épreuve de ses interdits : enquête sur des sites strasbourgeois. *VertigO*, 18(2).

Résumé de l'article

Le compostage collectif urbain est une pratique qui se développe dans les grandes villes françaises. À Strasbourg, ces actions citoyennes encouragées par les politiques locales et encadrées par la collectivité sont initiées par des collectifs de quartiers ou privés. Les habitants référents décident et font appliquer leurs règles propres. L'émergence des listes d'apports interdits traduit une volonté de contrôle des processus pour éviter tout désagrément sur des espaces partagés. Les indésirables sont simplement mentionnés par les accompagnateurs qui agissent pour la collectivité territoriale, comme bio déchets à surveiller, mais nos enquêtes ethnographiques auprès de la population impliquée montrent que l'idée de risque lié à ces apports est amplifiée par les référents des sites. Les règles sont globalement bien acceptées par les praticiens conciliants et confiants, dans un souci de cohésion sociale. Les interdits représentent plusieurs catégories d'apports biodégradables, les plus généralisés concernant les produits carnés, les coquilles d'oeufs non broyées et les restes d'agrumes, mais aussi les déchets d'oignon et d'ail et ceux considérés comme pourris ou moisissus. Les arguments verbalisés puisent dans divers registres allant du pragmatisme (gestion espace-temps) à l'idéologie subjective en passant par des faits présentés comme scientifiques ou intuitifs. Cependant, la surenchère d'interdits limite la biomasse pouvant échapper à l'incinération. L'encouragement aux expérimentations in situ et le recours facilité aux savoirs scientifiques sur les processus biologiques et organismes associés pourraient rassurer les référents et donc assouplir les interdits afin de mieux répondre à la nécessité première du compostage de réduire les déchets à la source.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2018



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le compostage collectif urbain à l'épreuve de ses interdits

Enquête sur des sites strasbourgeois

Véronique Philippot et Sandrine Glatron

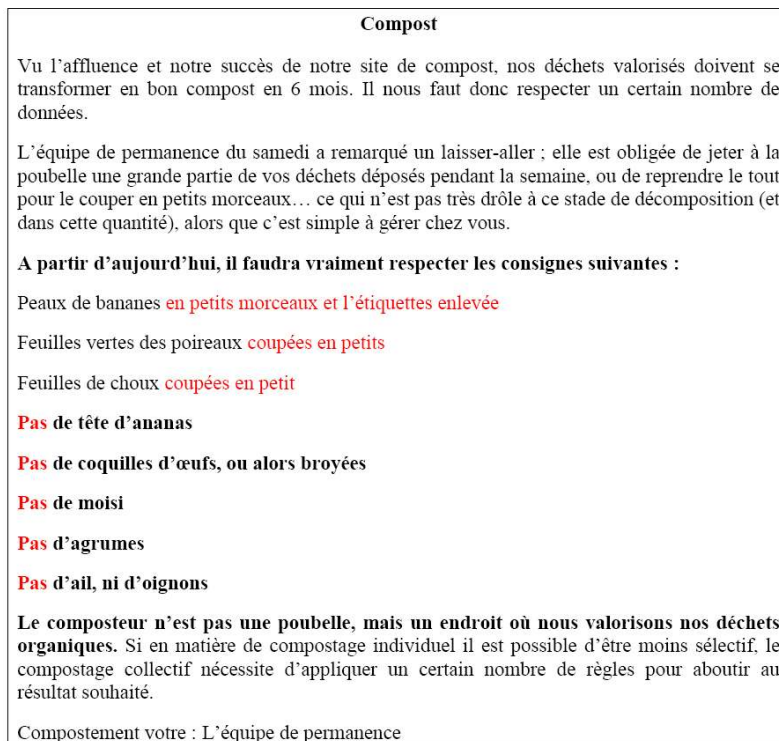
Introduction

- 1 Le compostage collectif urbain est une alternative à la filière classique de l'incinération pour traiter la biomasse domestique composée indifféremment des déchets de cuisine et des rebuts de jardin. Elle est ainsi déposée sur des unités de compostage décentralisées ne nécessitant pas de transport motorisé supporté par la collectivité. En France, les programmes d'actions encadrant le compostage domestique sont encouragés par les politiques nationales et locales portées depuis 1990 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Cette solution collective face à l'enjeu de réduction des déchets englobe le compostage de quartier ou en bas d'immeuble (espaces publics) et le compostage de collectivité (espaces privés de copropriétés). L'étude de ces initiatives populaires peut entrer dans le champ d'investigation de la participation citoyenne, décrite comme un processus d'engagement de personnes ordinaires ayant un pouvoir d'action sensible et dont les choix auront une influence sur la communauté (André, 2012) et des mobilisations collectives (Cefai, 2007 ; Cefai et al., 2012). Participations et mobilisations sont multiformes et leurs rôles dans la gouvernance des territoires sont amplement discutés dans la littérature scientifique (voir par exemple Bherer et al., 2016). Mais ce n'est pas ce versant interprétatif que nous avons exploré dans notre étude sur le compostage, même si nous sommes conscientes des enjeux « d'efficacité » qu'il peut porter. En effet, une autre approche de l'engagement (engagement par les actes : Baca-Motes et al., 2013) concerne les comportements, avec une entrée centrée sur les motivations et les justifications, individuelles et collectives plutôt que sur le sens politique des initiatives. Ainsi, en termes de « bonnes pratiques » environnementales, de nombreux travaux de psychologie sociale et environnementale interrogent les représentations, attitudes et intentions (par exemple autour de la théorie du

comportement planifié Ajzen, 1991), en particulier concernant l'adoption de pratiques vertueuses par les habitants. À propos de la gestion domestique des déchets ménagers, Barr et al. (2001 et 2005) et Barr (2007) ont développé une structure conceptuelle autour de trois groupes de prédicteurs : les attitudes et valeurs environnementales générales, les variables de situations et les variables psychologiques. Les modélisations sont plutôt centrées sur les individus et s'affranchissent souvent des politiques et de leurs outils, notamment en termes de façonnement des normes et des savoirs et en matière d'organisation des collectifs. La pratique du compostage, peu traitée dans la littérature scientifique touchant à la rudologie (Tucker et Speirs, 2003 ; Williams et Kelly, 2003) constitue une problématique singulière puisque ciblée sur la matière vivante. Elle bascule dans le champ de l'anthropologie multi-spécifique (Kirksey et Helmreich, 2010) qui s'intéresse à la complexité des relations entre humains et non humains dont le cycle de vie dépend des activités humaines comme c'est le cas dans la niche écologique du composteur. De plus, très peu de données concernent l'approche anthropologique du compostage collectif urbain (Philippot, 2011 ; Abrahamsson et Bertoni, 2014). En particulier, dans ce double système des actions individuelles et collectives à l'œuvre dans la gestion des déchets verts, il existe une lacune de savoirs concernant la genèse et la transmission des injonctions, en particulier celles qui se soldent par à une restriction sévère des apports dans les bacs dédiés au compostage collectif.

- 2 L'Eurométropole de Strasbourg (communauté de communes du Bas-Rhin, France), à l'instar de nombreuses collectivités urbaines, promeut largement la pratique du compostage dans le cadre de son programme de prévention des déchets signé avec l'ADEME en 2010. Cela se traduit par l'implantation de composteurs sur l'espace commun (privé ou public), par un système de communication incitative et par l'accompagnement de pratiques initiées par les habitants. Cet accompagnement est confié à un agent territorial faisant fonction de guide composteur et à des prestataires de service ayant répondu à un appel d'offre de la collectivité (l'association La Maison du Compost¹ et une auto-entreprise). On comptait à Strasbourg, au moment des enquêtes en 2013, huit sites installés sur l'espace public et gérés par des collectifs ayant ou non le statut associatif, auxquels s'adjoignent ceux des jardins partagés et des copropriétés² (respectivement 5 et 35 fin 2012³). Cependant, au-delà des imposantes caisses de bois souvent cadencées et alignées sur la place urbaine, au-delà des échanges animés lors des permanences, ce qui frappe quand on aborde les lieux dédiés, ce sont d'abord les prescriptions affichées sur des feuilles plastifiées (figure 1). D'un site à l'autre d'un même territoire urbain, les listes d'entrants indésirables que l'on nommera interdits diffèrent sensiblement. Cette diversité interpelle, alors même que la question de l'interdit autour du compostage semble peu étudiée. L'argumentation autour des interdits et leur acceptation ont été explorés dans la population des dits compostiens (néologisme proposé par les auteurs), c'est-à-dire de citoyens pratiquant le compostage collectif parfois aussi investis dans la structure porteuse. Les discours ont été recueillis lors d'entretiens de type ethnographique menés en 2012 et 2013, dans le cadre d'un projet de recherche financé par la Zone Atelier Environnementale Urbaine (ZAEU) CNRS/Eurométropole.

Figure 1. Exemple de texte d'affiche placée sur un site de compostage collectif à Strasbourg/
Example of the text of a poster put up on a collective composting site.



Méthodologie

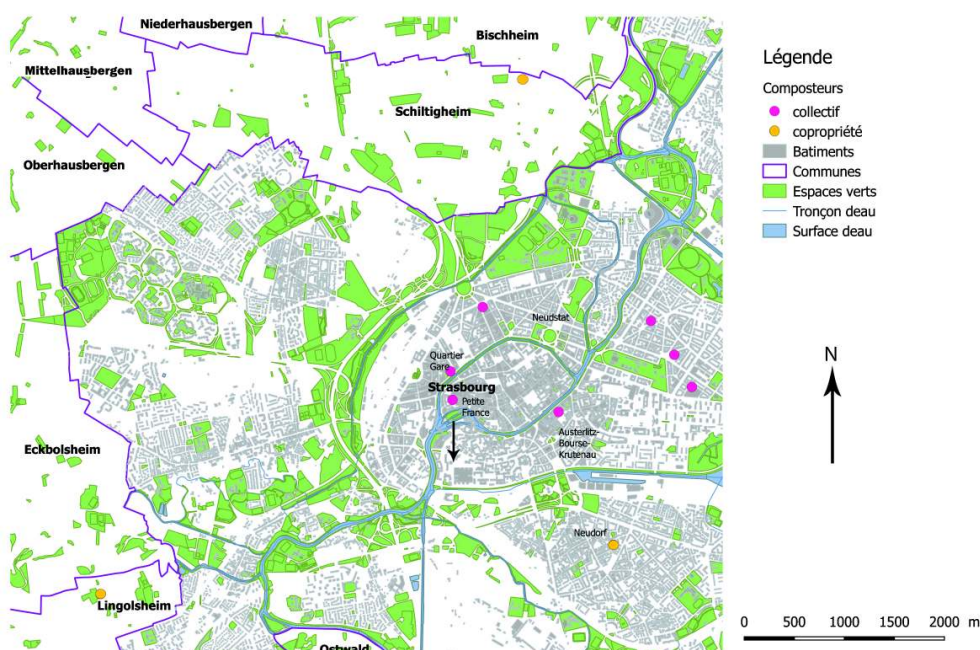
- 3 Notre étude emprunte à l'ethnologie focalisée sur le terrain du « proche » des méthodes en usage pour aborder les sociétés occidentales contemporaines. Elle s'appuie d'abord sur des enquêtes ethnographiques consistant en des entretiens enregistrés longs et personnalisés. Les populations ciblées englobent 1) des habitants investis dans les quartiers (espaces publics) et dans des copropriétés (espaces privés collectifs) 2) des acteurs territoriaux de l'Eurométropole et des prestataires de service des collectivités compétentes (milieu associatif et entreprise). Les habitants ont été contactés via les sites Internet des collectifs de quartier ou dédiés au compostage ainsi qu'à partir de listings communiqués par le service territorial compétent. Ce sont des volontaires qui ont accepté des entretiens programmés. Une grille d'enquête a été élaborée au préalable pour guider les échanges. Mais, ceux-ci étaient personnalisés et souples, car reposant principalement sur des questions ouvertes.
- 4 En complément, des observations directes ont été réalisées sur les sites dédiés au compostage, en particulier lors des permanences des collectifs de quartier. Nous avons ainsi pu évaluer dans quelle mesure et comment les responsables de site filtrent ou non les apports (refus éventuels, redirection vers la poubelle affectée au tout-venant, remarques ou rappels au règlement). Pour identifier les interdits du compostage, diverses sources procurant des listes d'entrants indésirables ont également été consultées : affiches destinées au grand public sur les sites de compostage, sites Internet dédiés aux structures compétentes (rubrique concernant les ingrédients du compost), documentation mise à disposition par l'Eurométropole de Strasbourg.

Données apportées par l'étude ethnographique strasbourgeoise

Description de la population enquêtée

- 5 Notre échantillon totalise 33 adultes (16 hommes et 17 femmes), dont 23 personnes issues des cinq associations de quartier dont le champ d'action recouvre plusieurs zones de Strasbourg (figure 2), cinq personnes de trois copropriétés des quartiers périphériques de l'agglomération et enfin cinq acteurs au service de la collectivité territoriale. Le matériel ethnographique obtenu par les entretiens représente près de 24 h d'enregistrement, la durée moyenne de chaque échange étant de 48 min (entre 17 et 82 min environ). La moitié de la population étudiée est d'origine alsacienne et près du tiers a vécu une enfance principalement en milieu rural. La répartition en fonction de l'âge montre que près de la moitié se situe entre 41 et 60 ans alors que les catégories des 26-40, 61-79 et 80 ans et plus rassemblent respectivement 7, 9 et 1 individus. Le niveau d'étude moyen est élevé puisque la moitié d'entre eux possède un diplôme de niveau 1 (diplômes des grandes écoles, master, doctorat). Les domaines de formation initiale sont pour huit compostiens en lien direct avec la biologie, l'agronomie ou l'écologie et pour deux autres en lien avec le secteur médical. Dix personnes auraient donc potentiellement été instruites ou informées sur les processus de décomposition organique au cours de leur cursus. La majorité des compostiens interrogés sont (ou ont été) professionnellement actifs. Neuf d'entre eux exercent (ou ont exercé) dans des domaines impliquant des transmissions de savoirs et de l'accompagnement à autrui (éducation/conseil/formation) et cinq autres relèvent d'institutions liées à l'enseignement et la recherche.

Figure 2. Localisation des sites de compostage sur le territoire de la communauté de communes de Strasbourg/ Location of the composting sites on the urban community of Strasbourg territory



Source : Données cartographiques : GIS Eurométropole de Strasbourg. Cartographie : Sandrine Glatron, avril 2017

Des listes hétérogènes d'éléments interdits

- 6 Dans la documentation dédiée au compostage (prospectus, site Internet, etc.), des recommandations et consignes sont délivrées aux praticiens (adhérents ou non selon les sites). En particulier y sont listés les apports domestiques autorisés ou non. À travers les documents mis à disposition du public, mais aussi à travers les discours recueillis, 25 éléments différents au total sont évoqués comme plus ou moins indésirables. Ils sont décrits dans ce travail par catégories les plus souvent citées (tableau 1). Celles-ci sont plus ou moins génériques (et donc potentiellement superposables) et regroupent des restes ou produits animaux (coquilles d'œufs, résidus de viande, de poissons ou de laitage, litières), des reliefs d'aliments cuisinés (avec sauces, assaisonnements et graisses de cuisson éventuellement) et des restes végétaux, la plupart d'origine exotique. Le fait que certains éléments soient préalablement broyés ou fragmentés impacte leur acceptabilité.

Tableau 1. Apports décrits comme interdits ou réglementés, selon les sites étudiés/ Inputs described as prohibited or regulated on the studied sites.

Structures (nombre de personnes enquêtées)	Référent de l'Europe métropolitaine (1)	présidentes de l'Europe métropolitaine (4)	AIHAK: association des habitants Bourne-Autentique-Krumsau (5)	Petit France (2)	AIHOG: association habitants quartier gara (4)	Compostix (10)	Entrée de quartier (2)	copropriété 1 (1)	copropriété 2 (3)	copropriété 3 (1)
Début de l'opération de compostage	Accompagnement		2010	2010	2011	2011	2012	2011	2012	2012
Type de compostage			Compostage de quartier					Compostage de copropriété		
Restes carnés (viande, poisson)										
Coquilles d'œufs non broyées										
Peaux d'agrumes / restes citrons	*									
Peaux de bananes non découpées										
Restes d'ail et d'oignon										
Têtes d'ananas entières										
Restes de plats cuisinés (cuisinés)										
Graisses / huiles										
Coques et noyaux d'avocats										
Têtes d'ananas découpées										
Litières de carnivores										
Restes de pain / céréales										
Restes de laitages										
Fruits exotiques en général				**						
Papier blanchi										
Grandes feuilles vertes entières / fruits entiers										
Taille de résineux (tuyaux)										
Papier en général										
Peaux de bananes découpées										
Fleurs fanées exotiques										
Coques de fruits secs										
Déchets vert "poussins"										
Déchets verts "moisis"										
Tonte de gazon										
Produits labellisés "bio"										

En rouge : apports explicitement interdits, en orange : apports tolérés sous réserve ou selon les personnes interrogées, en vert : apports explicitement autorisés, en blanc : items non mentionnés au cours de l'enquête et non listés. *position évolutive (changement de posture au cours de l'entretien) **sauf indésirables ***origine non précisée. / In red: explicitly prohibited inputs, in orange: inputs that are tolerated or according to interviewed people, in green: explicitly allowed inputs, in white: items not quoted during the interviews and not mentioned in the lists. *Evolutive posture **Except undesirable ***unspecified origin.

- 7 L'analyse des données met globalement en évidence une appréhension différente des interdits sur le territoire strasbourgeois selon qu'il s'agit des accompagnateurs du compostage (prestataires et référent interne de la collectivité territoriale), des bénévoles des plates-formes opérationnelles des quartiers ou encore des compostiens/praticiens des copropriétés. Le récapitulatif des valeurs en terme d'acceptabilité accordées aux

catégories permet d'abord de constater que 1) les apports sont plus sévèrement restreints sur les sites publics (compostage de quartiers) que les sites privés (compostage de copropriétés) 2) les référents de la communauté urbaine sont nettement moins intransigeants dans leurs propos que les responsables ou les usagers des sites 3) certains restes alimentaires font l'objet d'un consensus assez large (les restes carnés, les coquilles d'œufs non broyées, les restes d'agrumes) alors que d'autres sont considérés de façon variable d'un site à l'autre.

Les principales catégories d'aliments frappées d'interdiction et l'argumentaire qui leur est associé

- 8 Notre travail s'inscrit dans une recherche-action qui prétend apporter un éclairage aux problématiques concrètes des gestionnaires et décisionnaires du compostage collectif urbain qu'il s'agisse de professionnels (collectivités territoriales et prestataires de service), de bénévoles (responsables des sites) ou d'élus, ceci afin de fournir un outil facilement mobilisable. Nous avons constaté que les freins au compostage se posent souvent en termes de catégories d'aliments indésirables. Aussi, nous avons fait le choix d'exposer les résultats bruts de nos enquêtes de façon pragmatique, avant de catégoriser ces arguments dans différents registres allant du concret à l'abstrait, opération qui relève d'une interprétation des données. Cela entraîne donc une certaine redondance lorsque l'on aborde le registre des justifications des interdits autour de rubriques comme les odeurs, les nuisibles, l'hygiène, la toxicité pressentie, l'intégrité du déroulement des processus biologiques et l'esthétique, car ces justifications concernent parfois plusieurs catégories.
- 9 D'abord, les restes de repas, qu'il s'agisse de pain ou encore de plats préparés, même à base de végétaux, constituent aux yeux des compostiens des matières susceptibles d'attirer des insectes ailés ou quelques rongeurs indésirables. Parmi les entités dites nuisibles, les mouches et les rats sont très présents dans les discours, la présence de ces derniers pouvant être interprétée comme un indicateur de « mauvaise » pratique. Mais tout particulièrement, les matières carnées font l'objet d'un large consensus. Que l'on aille vider son seau dans le composteur du quartier ou de bas d'immeuble, il convient d'éviter tout relief de repas et en particulier de viande ou poisson. Le renvoi sévère au règlement non négociable est généralisé avec utilisation d'un lexique manichéen évocateur (« on ne peut pas », « on ne veut pas », « ce qu'il faut », « erreur »). L'argumentation verbalisée des compostiens relève d'appréhensions diverses : 1) celle de produire de mauvaises odeurs (« Je pense que tout ce qui est cuit, ça a plus d'odeur quand même que des légumes ») 2) celle d'attirer des animaux considérés comme nuisibles 3) celle liée à l'installation de processus que l'on croit viciés ou dont la durée anormale ne permettrait pas une disparition rapide des apports (en devenant indistincte et mélangée à la masse).
- 10 Ensuite, concernant les restes de fruits exotiques en général, les motifs des restrictions parfois appliquées reposent sur deux sortes d'arguments : 1) le manque de connaissances (théoriques ou empiriques) sur les processus biochimiques liés à une biomasse d'origine lointaine dont les bons facteurs de décomposition (climat et décomposeurs biologiques) sont considérés comme absents sous nos latitudes 2) la présence de résidus de phytosanitaires qui d'une part apparaissent toxiques pour le compost produit, mais qui sont d'autre part perçus comme des perturbateurs de la décomposition : « Tout ce qui est

produits exotiques, c'est traité, donc ça ne pourrait pas! ». La représentation mentale exacerbée de l'impact de ces traitements (alors qu'ils sont appliqués aussi sur une grande partie des fruits et légumes locaux) tient vraisemblablement au fait que la population strasbourgeoise interrogée ne se représente pas mentalement la décomposition naturelle de ces fruits. Aussi, face à l'origine exotique, c'est une sorte de rejet qui se met en place : « A la limite, quelques pêches pourries, des choses comme ça qui viennent d'eux (producteurs locaux). C'est quelque chose qui reste localement transformable. Ce n'est pas des produits rapportés d'un pays où on ne... Vous voyez! ... on ne connaît pas! Du coup, on n'est pas à l'aise ». Ce sont tout particulièrement les agrumes (généralement les peaux) qui, après les éléments carnés, constituent un apport particulièrement litigieux et suscitent le débat. Nos enquêtes mettent en évidence d'autres arguments spécifiques pour contrôler ou interdire ces apports, se rajoutant à ceux évoqués pour l'ensemble des fruits exotiques : 1) le pouvoir acidifiant nocif des agrumes sur la masse en transformation : « Ca donne du compost acide... Du moins, c'est ce que j'ai appris. On m'a dit! » ; « C'est trop acide et ça freine les bactéries » 2) le gros volume généré de façon saisonnière par ces déchets verts en inadéquation avec celui des composteurs disponibles : « On aurait une structure plus grande, un jardin, je pense qu'on accepterait » 3) le fait que les restes d'agrumes se présentent presque toujours en demi coques dures non découpées générant donc une décomposition lente 4) l'effet répulsif des agrumes sur les petites bêtes responsables de la « bonne » décomposition 5) la façon de produire les agrumes non respectueuse de l'environnement et de la condition des ouvriers 6) la décomposition « autre » des agrumes (« déshydratation par les champignons et non par les bactéries ») qui « sèchent » et produisent de la « poussière ». De façon consensuelle, il est admis que les agrumes sont un problème susceptible de basculer en interdit surtout parce qu'ils ralentissent le compostage dans les conditions collectives : « Soixante-dix oranges pourries toutes les semaines... Ça n'irait pas! Ça empêcherait les premières petites bêtes à venir ».

- 11 Les restes d'oignon ou d'ail représentent une catégorie d'interdits controversée. Certaines personnes ont assoupli leur posture depuis le début de leur pratique de compostage. D'autres sont conscients de la diversité des attitudes dans l'agglomération de Strasbourg : « Il y a des composteurs qui sont moins stricts que nous. Par exemple, quand je dis nous on ne met pas d'oignon, pas d'ail : - Ah bon! Nous, ça nous pose pas de problème ». La principale raison invoquée pour éviter ces Allium dans le compost est la croyance en une propriété bactéricide ou vermifuge de ces végétaux comestibles (pour certains liée à l'acidité) qui impacterait le pouvoir décomposeur de la faune associée au compost : « Ça détruirait certains vers intervenant dans le processus du compost. L'oignon dégageant je ne sais pas quelle substance... » ; « C'est pour l'acidité, parce que c'est trop bactéricide! L'oignon et l'ail. Enfin, c'est ce que j'en ai compris! Donc, ça ralentit le développement des bactéries ».
- 12 Plus en marge, les coquilles d'œufs ne figurent pas toujours sur la liste des interdits. Elles constituent des éléments indésirables si elles sont entières, mais sont tolérées une fois bien écrasées. Si on questionne sur les raisons de cette semi-interdiction, les compostiens admettent que c'est la décomposition du calcaire qui est problématique. Surtout, les résidus des coquilles ne peuvent totalement être incorporés au compost et l'aspect esthétique de celui-ci en est affecté. En résumé, et d'après la population enquêtée, les coquilles d'œufs constituent des apports peu nocifs, mais elles sont difficiles à bien intégrer à la masse et leurs fragments restent identifiables dans le compost mûre. Aussi,

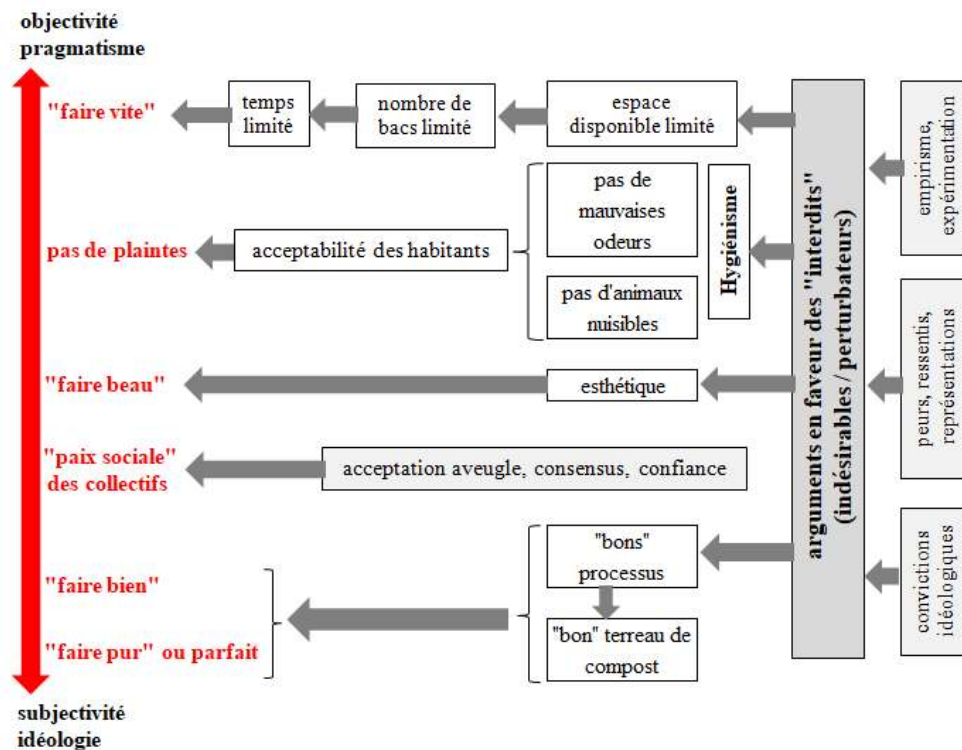
les compostiens supposent qu'elles subissent une transformation différente de celle des autres déchets organiques. La confusion règne sur les processus réellement à l'œuvre à travers leurs propos, entre l'évocation de processus d'écrasement, « d'élimination » presque magique et de consommation par des animaux du compost.

- 13 Enfin, les apports qualifiés de « pourris » ou de « moisis » sont interdits pour les adhérents du site de compostage du quartier de la Petite France et discutés par certains compostiens de deux autres sites de compostage de quartier. La transformation de ces restes « viciés » emprunterait un chemin indésirable autre que la fermentation. Mais, de façon générale, lorsqu'est demandée la différence faite entre « pourri » et « moisi », les réponses sont évasives bien que des explications comblent parfois assez vite ce flou. Le « moisi » est souvent associé à la production de moisissures décrites comme des champignons et considéré comme plus acceptable que le « pourri » résultat de la transformation des restes animaux. De plus, certains disent que la pourriture donne « une mauvaise odeur » et concluent crûment que « c'est dégueulasse » et que « ça fait de la saloperie qui pue ». Les représentations sur ces transformations amorcées « pas dans le bon sens », « qui ne tournent pas juste » ou s'effectuant par « un chemin à ne pas prendre » renforcent l'interdiction ou la restriction des produits carnés et restes de repas.

Une grande variété de registres de justifications des interdits

- 14 Les finalités dominantes évoquées pour composter naviguent entre une volonté de réduire les déchets, de valoriser des matières recyclables, de produire du terreau de compost et de « faire quelque chose » ensemble dans son quartier. Aussi, la hiérarchisation des contraintes du compostage diverge selon les personnes et les structures. Cette pratique urbaine intégrant aussi bien les chaînes opératoires que les interactions entre les personnes est acceptable selon des conditions qui oscillent entre une sphère plutôt objective et pragmatique et une sphère plutôt subjective et idéologique. Les arguments à propos des apports interdits ou contrôlés du compostage touchent donc plusieurs registres qui peuvent être modélisés par une double échelle visualisant leurs degrés d'objectivité et de pragmatisme (figure 3). Ainsi, CompoStra dédié au compostage se soucie d'abord de l'efficacité des processus dans le temps (« faire vite ») alors que des structures qui gèrent d'abord un jardin écologique sont attentives à la qualité du produit obtenu (« faire bien, pur ou parfait »), les critères de qualité s'appuyant parfois sur des représentations utopiques ou une idéologie inspirée de la « pensée verte » (Boltanski et Thévenot, 1991).

Figure 3. Modélisation des critères à l'origine des interdits sur une échelle de valeurs des finalités attendues/ Model of the criteria originating the prohibitions on a scale of values of expected purposes.



Le registre technique

- 15 L'argument le plus concret développé par les référents du compostage pour justifier les interdits est la contrainte spatiotemporelle du compostage urbain, surtout lorsqu'il se pratique sur des places publiques. En effet, les apports des habitants dépassent souvent la capacité des bacs prévus. L'espace disponible ainsi que la réglementation liée au compostage de proximité limitent le nombre de composteurs. Les structures qui gèrent le compostage ne désirant pas limiter l'effectif des participants adhérents ou non, l'unique perspective est de réduire le temps biologique des processus de transformation. Ce sont donc les éléments les plus lents à s'incorporer dans la masse voulue homogène qui vont être la cible des interdits : « On est quand même sur un site assez restreint, on a que cinq bacs. On remplit un bac tous les un mois et demi, deux mois. Du coup, faut que ça tourne! Et on ne se permet pas d'avoir des trucs qui compostent mal ». Cette situation est particulièrement exacerbée pour CompoStra. Une solution a été trouvée pour que les bacs de maturation n'engorgent pas les sites de dépôts avec la création d'un site fermé au public. Cependant, cette ségrégation spatiale entraîne d'autres problèmes de gestion tels le transport de la biomasse et les opérations de manutention. Or, secondairement, les efforts physiques à fournir sont des freins potentiels pour pérenniser l'investissement du noyau de personnes très actives.

Le registre scientifique

- 16 Le recours aux savoirs académiques pour justifier les interdits (processus biochimiques et biologie des animaux liés au compostage décrits par Mustin, 1987) n'a jamais été spontané à travers les entretiens menés, en dépit du bon niveau de formation de la plupart des compostiens, y compris chez les personnes ayant un bagage en biologie. Les explications sur les processus et la biologie des auxiliaires ou nuisibles vivants du compostage sont hésitantes et témoignent d'une certaine gêne, certains faisant remarquer que ces notions complexes ne sont pas nécessaires pour savoir pratiquer. Mais il faut souligner que la restitution des connaissances n'est pas une action cognitive évidente si elle est isolée du contexte sensé les réactiver. Les personnes enquêtées y ont cependant recours si elles sont interrogées avec insistance à propos de l'interdit sur certains entrants. Le catalogue des notions décrites et l'analyse de leur justesse au regard des savoirs académiques⁴ ne sont pas développés ici. À titre d'exemple, deux cas sont révélateurs, celui des coquilles d'œufs comme apports et celui du rat comme animal trahissant un manque de vigilance ou d'obéissance aux prescriptions lors des dépôts de déchets organiques.
- 17 D'abord, le cas particulier des coquilles d'œuf met à l'épreuve l'argumentation scientifique d'un processus « normal » de transformation des déchets verts qui ne relève, selon certains propos, ni du pourrissement ni de l'effet de la moisissure. Ce sont des productions minérales d'organismes vivants qui subissent une lente désagrégation et dissolution passive sous l'effet de pressions physiques ou d'altérations physicochimiques. Pourtant, les compostiens interrogés évoquent les processus biochimiques qui transforment les coquilles (« sucs qui digèrent », « bouffées par les vers de terre », « mangées par les bactéries ») et déplorent leur extrême lenteur, ce qui conduit à interdire les coquilles non broyées : « Enfin, on n'a pas besoin d'avoir fait St-Cyr pour comprendre que les vers de terre n'ont pas de dents, ils ne sont pas en capacité d'écraser les coquilles d'œufs ! ». Beaucoup (quelle que soit la formation initiale) savent en revanche que ces déchets restituent des éléments du calcaire favorables à la croissance des plantes, ce qui autorise les coquilles broyées.
- 18 Ensuite, au cours des entretiens, la question des rongeurs indésirables a été bien explorée dans le but de mettre en évidence les savoirs sous-jacents permettant d'affirmer que certains déchets sont plus attractifs que d'autres. Certains compostiens affirment que les rats sont des carnivores et qu'ils sont surtout attirés par la décomposition nauséabonde (et donc anormale) des produits carnés et cuisinés. Mais les personnes enquêtées ne s'accordent pas sur le sujet et leurs discours sont parfois confus :
- « Les rats sont attirés par le chauffage que provoque le compost. En fait, ils l'utilisent comme hôtel, mais si en plus vous leur proposez le couvert, ça ne va pas aider ! À mon avis, ils ne mangent pas les pelures de pomme... Ils ont un régime carné et granivore. Ils aiment les grains. Quand on veut piéger un rat, on fait toujours avec des grains empoisonnés. C'est pour ça aussi que tout ce qui est cuit, on évite. Si vous commencez à mettre vos restes de nouilles..., ça va poser le même genre de problème. Ça ne se composte pas pareil. Et ça attire une faune périphérique, pas que les rats, mais d'autres trucs qui sont habituellement pas dans un compost ».
- 19 Par ailleurs et de façon anecdotique, le recours à l'argumentation pseudo-scientifique peut masquer des explications relevant plutôt de la méfiance et du préjugé. C'est le cas de la justification de l'interdiction de restes de fruits exotiques qui évoquent un « ailleurs »

suspecté de « mauvaises » pratiques agricoles (intrants abusifs par exemple) ou sociales (exploitation humaine) :

« Et on n'a pas de preuve que c'est une culture biologique et pas seulement biologique, mais aussi socialement bien cultivée parce que vous savez très bien que les grandes cultures, sont non seulement pas biologiques, mais sont une exploitation épouvantable de l'ouvrier! ».

Les registres sensoriels et sensible

20 Certains interdits sont générés par le souhait ou la finalité d'obtenir un « beau » terreau de compost sur des critères sensoriels, ce qui suppose une représentation mentale préexistante à propos de cette matière. Ces référentiels ont été sondés chez les praticiens du compostage. L'analyse des discours obtenus montre que tous les sens sont mobilisés pour définir le terreau de référence idéal, lequel peut parfois se rapporter au terreau du commerce (enrichi ou non), au sol des champs de l'enfance ou à l'humus de la forêt. Un terreau dit visuellement agréable (« plus noir que la terre », « belle couleur noire », « quelque chose de beau ») peut « se prendre dans les mains » pour apprécier sa texture, son degré d'humidité et sa chaleur. L'indicateur dominant évoqué pour évaluer un compost satisfaisant est l'aspect olfactif. Un « bon » terreau de compost « sent bon la terre » ou « sent le bois ».

21 Ensuite, un terreau satisfaisant renvoie à une matière d'apparence homogène à la vue et au toucher, la texture souhaitable étant de préférence fine (« plus on laisse, plus ça devient fin »). Non seulement l'aspect « sans grumeaux » semble préférable comme pour l'obtention d'une pâte culinaire parfaite parce qu'il est agréable à la vue et promet une certaine douceur au toucher (« C'est d'une douceur extrême. Enfin, c'est extraordinaire de le toucher! »), mais cet aspect rend compte également de la disparition du déchet honteusement identifiable. De ce point de vue, le cas des coquilles d'œuf ou des arêtes de poisson imputrescibles sont éloquentes :

« Plus vite ça se décompose, plus ça perd sa forme initiale, plus on est rassuré. Les arêtes de poisson, ça va rester longtemps. Ça veut dire qu'un tel il a mangé son poisson et six mois après on a encore les restes de poisson. On veut que ça disparaisse vite ou au moins on veut que ça disparaisse de façon homogène, que tout disparaisse en même temps au même rythme ».

22 Il est intéressant aussi de constater qu'un « mauvais » compostage peut lui-même produire ses propres résidus qui emprunteront la voie des rebuts non recyclables. Le compostage tel qu'il est pratiqué en ville ne laisse pas de seconde chance aux réfractaires d'une simplification et dénaturation rapide :

« Et ça [matière obtenue homogène], c'est très important pour nous parce que quand on va le retourner et quand il va arriver à maturité, on va le tamiser. On va avoir un bon compost tamisé et pas avec des résidus! Parce que les résidus aussi, on va les jeter! »

Le registre symbolique

23 Par ailleurs, et plus subtilement à propos de l'interdit sur les déchets carnés, il semble que se dessine un tabou lié à l'introduction de cadavres en décomposition (même s'il s'agit habituellement de parties à peine identifiées d'animaux). Le renvoi à notre propre devenir physique post-mortem est beaucoup plus puissant qu'avec des restes végétaux dont la décomposition entre « naturellement » dans le fonctionnement même du compost : « La pourriture de la chair, me semble-t-il, passe par une phase de

développement de gaz nauséabonds ». À propos de la putréfaction en œuvre dans le composteur, une personne interrogée évoque la mort entre finalité et passage, ce qui la renvoie au décès de son propre père :

« C'est l'aboutissement d'un organisme vivant... Oui, pour nous, c'est la mort! Un processus de renouvellement. Pour un légume... Enfin, de mort... pour un légume, c'est difficile, mais de transformation, de toutes façons! Puisqu'on passe de quelque chose de facilement reconnaissable à quelque chose qui est indifférencié. Quand je parlais de putréfaction, mon père est décédé il y a pas très longtemps, donc inévitablement, je pensais à nous, à notre mort et à la transformation, puisque nos organismes sont transformés par putréfaction, mais aussi par l'intervention d'autres organismes. Et voilà, et en disant ça, je pensais aux légumes, c'est vrai qu'on ne peut pas parler de légumes vivants ou de légumes morts de la même manière, mais oui, c'est une transformation. »

Les registres hygiéniste et moraliste

- 24 Globalement, la population enquêtée exprime la peur du nauséabond qu'elle lie au manque de soin et de vigilance. Forts de convictions autour d'une hygiène jugée indispensable, certains acteurs du compostage se sentent investis d'une mission éducative et se targuent d'une pratique voulue exemplaire. L'obtention d'un « bon » terreau est un argument considéré comme convainquant pour appuyer le discours incitatif. Le terreau lorsqu'il est « quelque chose de parfait » ou « le plus propre possible et le plus rapidement possible! » est un instrument de persuasion porteur de messages.
- 25 Cependant, les injonctions concernant les apports destinés aux bacs imposent une dimension normative rassurante et parfois moralisatrice qui laisse perplexes les accompagnateurs du compostage urbain : « Tout ceux que j'ai rencontrés ont bien ce côté éducation civique avec une teinte de vert ». Elle peut même inspirer une posture quasi religieuse puisque la ségrégation simpliste de « bons et mauvais » ingrédients relève d'une posture manichéenne. D'ailleurs, l'erreur ou la négligence trahies par l'arrivée de rongeurs répugnants est une image récurrente dans les discours qui n'est pas sans insinuer l'idée du fléau biblique : « un mauvais compost attire les rats ». La personne faisant fonction de maître composteur dans une autre grande ville souligne d'ailleurs le parallèle lexical troublant entre la pratique du compostage et les rites religieux :
- « Il y a une espèce de vocabulaire presque théologique autour du compost et c'est du genre, voilà, j'ai pêché, j'ai mis le mauvais ingrédient, mais personne ne l'a su... Je disais, vous pratiquez depuis combien de temps... La pratique religieuse... Effectivement, l'idée du temps, de la fréquence, au moins une fois par semaine, En fait, il y a une espèce de lien à cause des mots qu'on utilise... En plus, c'est facile d'associer parce qu'on est près d'une église, on pratique le compostage... [...] Quand on rentre dans le métier, on se dit il y a tellement de conneries sur les bons, les pas bons ingrédients, le côté pur/impur dont a parlé aussi Mary Douglass et le tabou/le pas tabou... ».
- 26 Les argumentaires des personnes interrogées concernant les indésirables des bacs à compost sont donc pluriels même s'ils se chevauchent et s'imbriquent dans les discours. Mais, qu'en est-il de la circulation de ces listes d'interdits?

Modalités de genèse et de transmission des interdits

- 27 Nos enquêtes ont également permis de cerner la petite population qui édicte les interdits et la façon dont ces interdits sont véhiculés d'une part et acceptés d'autre part.

Des outils institutionnels peu injonctifs

- 28 Le compostage étant encouragé en France par les pouvoirs publics pour limiter le volume de déchets à éliminer⁵, les textes de référence qui l'encadrent, documents législatifs, directives ou notices techniques, constituent des outils de diffusion et de normalisation de cette pratique. Dans le cadre du compostage domestique, il existe donc une parole institutionnelle experte portée par l'ADEME et accessible au grand public sous forme d'un guide pratique⁶. La référence au savoir scientifique d'une part, la mobilisation des outils de vulgarisation et de communication d'autre part, sont les tenants de ce savoir technico-scientifique. Dans ce guide, on observe peu d'injonctions strictement négatives, mais plutôt une description sommaire des « quelques déchets [qui] se dégradent plus difficilement » ou « à mettre avec modération »⁷ après affirmation que « tous les déchets organiques » peuvent se composter. Le guide est diffusé sur l'ensemble du territoire à la demande, mais peut être décliné dans des versions locales par les référents des collectivités territoriales ou des associations. A Strasbourg, une plaquette diffusée par l'Eurométropole est disponible, y compris sous format électronique (Eurométropole, 2012) ou lors de stages proposés un samedi par mois par le guide composteur de la communauté urbaine.

Consignes et savoirs relatifs aux interdits

- 29 Les compostiens contactés se réfèrent aux listes affichées de façon ostentatoire sur les lieux, aux documents diffusés par Internet ou aux fascicules. Mais l'information relative aux apports indésirables est aussi massivement rappelée oralement entre compostiens ou de référents à compostiens. Les individus physiques ou structures impliqués sont des sources ou vecteurs que l'on peut classer en trois niveaux selon leur degré d'implication et de responsabilité en matière de compostage, mais aussi selon leur posture d'utilisateurs, bénévoles engagés ou professionnels : 1) les référents (salariés ou prestataires) qui représentent directement ou non la collectivité territoriale compétente pour la question des déchets ménagers 2) les citoyens engagés qui opèrent comme référents locaux pour un site de compostage 3) les simples utilisateurs du dispositif. Le transfert des consignes se fait de façon descendante entre la collectivité, les groupes de quartier et les citoyens pratiquant le compostage.
- 30 De façon générale, les interdits s'insèrent dans des sphères de savoirs et de connaissances socialement et culturellement définies. Concernant le compostage, les savoirs collectifs du réseau de compostiens sont insidieusement alimentés en amont par des savoirs savants (pré-requis scientifiques et techniques de professionnels initialement formés en biologie/écologie) et des savoirs empiriques voire intuitifs validés grâce à une expérience professionnelle confirmée. Seuls les accompagnateurs experts reconnus par la collectivité territoriale disent puiser si besoin dans les savoirs validés par la communauté scientifique. La transmission des savoirs des accompagnateurs aux habitants se fait lors de formations et de veilles (visites à la demande, réponses aux questions à distance), mais consiste essentiellement en des savoir-faire, des savoirs concrets et pragmatiques. En effet, les savoirs experts sont estimés peu utiles par les habitants, lesquels n'y font pas allusion de façon spontanée comme s'ils cloisonnaient hermétiquement théorie et pratique. En revanche, les pré-requis relevant de connaissances (savoirs incorporés et personnalisés), représentations et croyances sont bien réinvestis par les opérationnels du

compostage. Ceux-ci consultent facilement des documents techniques et reproduisent des expériences menées ailleurs si considérées comme réussies. Les référents des sites qui contrôlent les apports agissent donc en fonction de savoirs collectifs pluriels dont ils se sont emparés selon des modalités variables et qui alimentent des référentiels de connaissances qui leur sont propres.

Des référents exagérateurs et garants des interdits

- 31 La question des apports appelant à vigilance à travers les supports d'informations institutionnels et la parole des accompagnateurs experts est souvent interprétée sur le terrain comme un ensemble d'injonctions plutôt intangibles. Les responsables du compostage sur les sites vouent à ces sources d'informations une confiance aveugle et auto rassurante qui les libère aussi des efforts de tâtonnement ou de recherche personnelle : « On l'a vu avec la Maison du Compost! Et puis, on était d'accord ». Les conseils et points d'attention souvent convertis en interdits sont peu discutés en encore moins vérifiés sur les sites. L'utilité des listes proposées par les structures qui gèrent le compostage sur le terrain serait de procurer un cadre sur les modalités à suivre pour « bien faire » d'une part et pour mener des actions légitimes au regard d'un voisinage potentiellement hostile ou perplexe d'autre part. Mais, un besoin d'ordre sous-tend ces pratiques collectives. Sous couvert de finalités de succès du processus biologique et d'acceptation globale des habitants, les référents des sites exercent une surveillance attentive ponctuée de rappels à l'ordre : « On a fait une liste pour ce qu'il faut mettre ou ne pas mettre. Au début, il fallait quand même un peu surveiller... [...] Ca, on ne peut pas, le poisson, tout ça! [...] Effectivement, il fallait qu'on soit très ferme par rapport à ça ». Les référents exagèrent ainsi sensiblement les recommandations initialement glanées.
- 32 Les référents de la collectivité territoriale sont conscients de la surenchère des indésirables sur le terrain et s'en expliquent dans leurs discours. La fabrique des listes d'interdits ne repose donc pas sur les accompagnateurs comme s'en défendent les personnes faisant fonction de guides composteurs pour la collectivité :

« Mais les gens aiment bien se fixer des interdits! [...] C'est rassurant, c'est pratique. Il y a ce côté très manichéen. D'un côté, il y a ce qui est bon et de l'autre côté, il y a ce qui est mauvais et je ne me pose pas à un moment donné la question. Mais je crois que dans la plupart des cas ce n'est pas l'animateur qui est à l'origine de "c'est bien", "ce n'est pas bien". C'est plutôt les gens qui finissent par se persuader qu'effectivement il y a des choses à ne pas y mettre. »
- 33 La fabrique des fameuses listes est encore moins souvent la résultante d'un travail collectif réflexif que le fait de quelques personnes piliers des groupes et ayant un charisme sensible. Leur degré d'influence n'est pas corrélé avec leurs compétences initiales en matière de compostage, qu'elles soient théoriques ou pratiques. Croyances et représentations semblent se substituer à la raison comme l'insinue un prestataire de l'Eurométropole : « Il n'y a souvent pas d'explication logique et il n'y a pas de raison ». Ceci explique en grande partie les disparités entre les sites strasbourgeois.
- 34 De plus, la sévérité des interdits (tableau 1) fluctue entre le secteur public (les collectifs de quartiers) et le secteur privé (les copropriétés). Composter sur les places publiques (et souvent sur les places d'églises qui offrent de l'espace) est souvent synonyme d'une prévention tatillonne. Ainsi, les référents des copropriétés où les chaînes opérationnelles s'effectuent à l'abri des regards imposent-ils des conditions plus souples que ceux des

groupes de quartier qui opèrent sur des zones de passage et sur qui pèsent le regard et le jugement du citoyen autant que des collectivités territoriales.

Une acceptation conciliante des interdits

- 35 Interrogés sur la manière dont ils perçoivent les interdits véhiculés par les affichettes et les pivots locaux du compostage, les compostiens montrent nettement qu'ils intègrent ceux qui leur conviennent en fonction de critères très divers naviguant entre des intérêts pragmatiques et des postures idéologiques (figure3). Mais, devant des interdits qui les laissent silencieusement perplexes, les attitudes sont unanimement celles du respect des consignes afin d'éviter les conflits : « ça me paraît un peu excessif ou non justifié, mais je ne vais pas faire d'histoires ». Le phénomène social autour du compostage (faire ensemble, se rencontrer...) est ainsi préservé et l'application aveugle des règles est un ingrédient du bien-vivre ensemble au sein du groupe. L'application des restrictions au gré des collectifs qui les édictent est également présentée comme un gage de tranquillité dans les rapports de voisinage et relève presque d'une posture philosophique de « paix sociale ». Le respect quasi unanime des règles conditionne l'exemplarité du fonctionnement global de la plate-forme. Les personnes qui adhèrent au compostage sur les lieux dédiés font dans l'ensemble preuve de confiance, bienveillance et obéissance dans la pratique :

« Oui, je me comporte en bon soldat et du coup, effectivement, je fais tout comme on me dit de faire! Maintenant, ça ne me paraît pas aberrant, non? On accepte la règle. Pour le bien, pour l'intérêt commun. [...] En fait non, je ne me suis pas vraiment posé la question. J'accepte. On me dit il faut faire comme ça, donc... Voilà, je suis un peu bête et discipliné, je vais obéir ».

- 36 Cet aspect du compostage est bien pris en considération par l'accompagnateur référent de l'Eurométropole, lequel reconnaît que la finalité des collectifs de copropriétés ou de quartiers diffère quelque peu de celle des collectivités :

« Le compostage c'est un milieu social où les gens se rencontrent. Alors, on ne va pas commencer par des choses qui fâchent. Déjà, on apprend à composter en excluant certaines choses si ça leur convient, si ça leur fait plaisir, s'ils se sentent mieux, l'important c'est qu'ils se retrouvent ensemble et qu'ils fassent déjà ».

- 37 Examiner la manière dont les règles de compostage affichées sur les sites ou transmises par les référents nous informe sur ce qui compose ces intrants indésirables. En interrogeant les référents, mais aussi les simples compostiens, nous entrevoyons les motivations très diverses présidant à l'édiction de ces interdits : d'ordre symbolique et sensible, elles peuvent aussi être reliées au vivre-ensemble ou à la gestion des espaces collectifs. Ce sont ces motivations que nous discutons ci-après, et surtout la relation à l'ordre et aux risques qu'elles sous-tendent pour les différents acteurs sociaux partis prenants du compostage urbain collectif.

Discussion

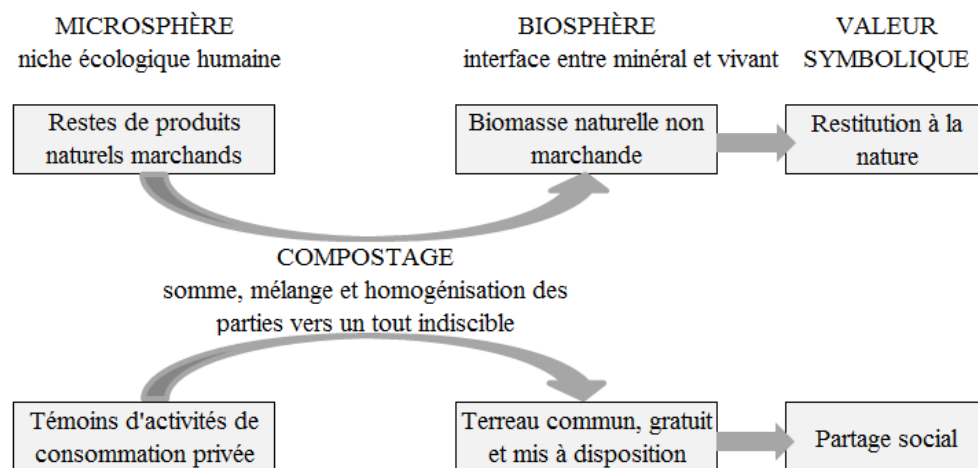
Le rapport au déchet : composter pour préserver l'ordre des choses

- 38 L'éclosion du mouvement hygiéniste à la fin 18^e siècle ouvre une ère nouvelle qui associe le fétide au morbide. L'air vicié véhicule des miasmes (du mot souillure en grec) assimilés au malsain, à l'impureté, au morbide et à la pauvreté (Corbin, 2008) et par conséquent

combattus pour l'intérêt commun dans un monde devenu olfactivement hypersensible et plus sensuel. L'opération du compostage peut être assimilable à un acte de purification des ordures vertes parfois puantes. La peur du nauséabond, en effet généralisée dans notre étude, se traduit par l'évocation du souci de soin et de vigilance. Puis, avec la découverte des microbes par Pasteur, les ordures sont accusées de favoriser la pullulation de vecteurs de maladies (rats, insectes...). Propreté rime alors avec salubrité publique. Les déchets fermentescibles doivent être éliminés pour lutter contre la maladie. La transformation rapide des restes organiques par compostage permet de se débarrasser du déchet putrescible sur place en générant une matière saine que l'on peut même brasser à pleines mains. De façon plus large, l'anthropologue Douglas (2001) affirme que les sociétés humaines considèrent la saleté comme « une offense contre l'ordre ». Le besoin de propreté peut être assimilé au désir d'une vision organisée d'un environnement qui tend à nous échapper. Un compostage bien mené qui fait emprunter à la biomasse végétale une bonne transformation serait une action positive contre un désordre potentiel. Bien composter devient donc une obligation morale dont le non-respect conduit à certains périls naturels comme les odeurs et les rats.

- 39 De ce point de vue également, composter porte une double valeur symbolique d'inclusion dans un « grand tout » social et naturel. Cette inclusion est incarnée par la volonté bien affichée d'homogénéisation de la masse dans le bac à compost, que l'on peut interpréter à deux niveaux (figure 4). D'abord, le compostage est une perte d'identité de témoins gênants produits dans les sphères intimes, individuelles ou familiales, pour générer un terreau commun gratuit (dans le cadre du compostage urbain collectif) qui peut contribuer à renforcer le lien social par le partage. Ensuite, le compostage peut matérialiser le passage d'un monde basé sur la consommation (une niche écologique humaine) où l'objet naturel est un bien marchand vers la biosphère où ce même objet est un élément fonctionnel d'un tout nommé nature. Symboliquement, le compostage est alors assimilable à un don à la biosphère par restitution et répond à l'ordre naturel des choses.

Figure 4 : Modélisation du double aspect symbolique du compostage à travers le processus d'homogénéisation de la biomasse/ Model of the dual symbolic aspect of composting through the homogenization of the biomass.



- 40 Cependant, la décomposition des produits carnés ou de parties de cadavres ne saurait être assimilée à un processus sain et acceptable et interpelle le devenir de notre propre chair.

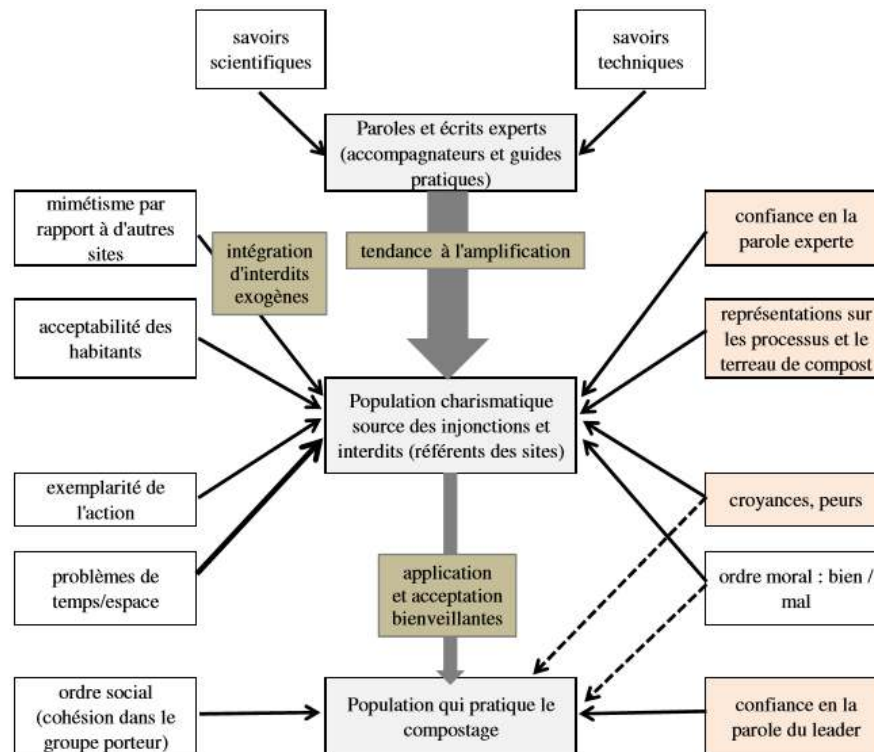
D'autres enquêtes menées chez des adolescents parisiens a priori moins inhibés que les adultes (Philippot, 2011) montrent que l'évocation de la peur de la mort à travers l'idée de corps qui se décomposent hors-sol est particulièrement forte et que l'éducation au compostage irait bien au-delà d'une éducation comportementaliste. De plus, la présence des restes carnés dans nos seaux dédiés au composteur collectif trahit le sacrifice animal, une mise à mort coupable à connotation mystique relevant de l'animisme (Guy et al., 2012). L'acte de manger l'animal se solde par un épanchement de sang, d'humeurs biologiques et des restes impropres à la consommation, comme autant de témoins gênants. Le collectif ne peut se rendre responsable de leur traitement comme on peut le faire avec les végétaux. Les pouvoirs décisionnels tranchent de façon presque symbolique sur la question : l'ajout de restes d'animaux dans le composteur est interdit.

Le rapport à l'interdit : de la quête de l'ordre à l'amplification des risques perçus

- 41 Les référents des sites exercent une surveillance attentive ponctuée de rappels à l'ordre et qui peut se solder par des refus d'intrants, lesquels sont alors relégués vers le conteneur public dédié au tout-venant. Ces faits observés lors de permanences reviennent à anéantir implicitement les efforts de tri et de transport des praticiens peu respectueux des règles et ainsi désapprouvés. Ce phénomène social de réprimande, quelle qu'en soit la teneur, est décrit par Douglas (2001) qui affirme que « l'ordre social est maintenu grâce aux périls qu'encourent les transgresseurs ». L'obéissance à un ordre consensuel conditionne de surcroît le vivre-ensemble sur des lieux partagés à travers la pratique du compostage au premier abord peu attractive du point de vue de la matière traitée et des processus associés. L'insistance constatée dans notre étude pour le respect de l'ordre, celui-ci reposant sur la conscience du risque inhérent au compostage en ville (odeurs, nuisibles...), a été également mise en évidence dans le cas du lombricompostage (Abrahamsson et Bertoni, 2014) pour lequel la biomasse formée par les vers est sensible aux conditions physiques et à la nature des apports. Comme pour le compostage classique, les listes d'intrants à éviter ou à limiter présentées dans les guides spécialisés varient beaucoup ainsi que les justifications avancées. Le respect des interdits permet aussi de maintenir un ordre naturel où les espèces, humains et petites bêtes du compostage, œuvrent ensemble pour produire du terreau tout en respectant des frontières tant symboliques et que matérialisées par les parois des bacs à composter. Abrahamsson et Bertoni (2014) démontrent par une étude empirique la mise à l'épreuve de la convivialité avec les vers à travers une pratique qui brasse immondices, faune souvent perçue comme repoussante, pourriture et activité intestinale des Annélides. Montrer par la veille attentive des interdits (qui prévient des processus biologiques indiscrets et vicieux) que les frontières entre humains et auxiliaires du compostage sont bien en place garantit la tolérance sociale de cette pratique où l'animal est omniprésent.
- 42 Plus encore, l'étude du compostage classique ou à l'aide de vers met en évidence un phénomène d'exagération de simples mises en garde distillées dans les discours experts ou les informations institutionnelles lors des mises en pratique du compostage. La modélisation de la gestion des interdits (figure 5) met en exergue les biais personnels ou impersonnels qui pèsent sur les populations concernées. Elle relève du cadre conceptuel de l'amplification des risques (social amplification of risk framework) proposé pour les risques naturels ou industriels en général (De Kasperson et al., 1988). La théorie s'appuie

sur le constat qu'il existe une inadéquation de la perception des risques réels par amplification sociale qui conduit à une distorsion de la réalité lors de la communication entre émetteurs et récepteurs. Les risques réels de certains apports dans les bacs à compost entrent en interaction avec des processus sociaux (ex : favoriser l'acceptabilité des habitants), psychologiques (ex : répulsions, peurs, attribution des mauvaises odeurs aux fluides mortifères) et culturels (ex : la mémoire collective à propos des épidémies de peste noire dues au rat, le système des valeurs) qui en exacerbent le danger.

Figure 5. Modélisation du processus de fabrication et d'application des interdits. Biais personnels en rose. Biais impersonnels en blanc/ Model of the production and applying process of the "prohibited". Personal bias in pink, impersonal bias in white.



Des préconisations concrètes en lien avec les résultats ethnographiques

Oser mobiliser des savoirs scientifiques pour interroger les interdits

- 43 La réticence chez beaucoup de personnes contactées à puiser dans les savoirs savants, jugés comme livresques et éloignés du concret, n'est pas propre au terrain strasbourgeois. Un constat similaire a été fait à Paris et Bruxelles (Philippot, 2011) où les compostiens contactés légitimaient leur soi-disant ignorance de la biologie du compostage en se déclarant non experts sur la question, comme si les sphères des savoirs scientifiques et des pratiques étaient hermétiquement séparées. De plus, les informations recueillies sont plutôt des connaissances singulières que des savoirs universels dans le sens où le processus d'intériorisation personnalisé est un filtre sélectif puissant dépendant de plusieurs facteurs tels le vécu, la formation formelle ou les convictions (Cherqui-Houot, 2005).

- 44 En revanche, le recours à la science est fréquent chez les animateurs. Certaines préoccupations, bien présentes, mais peu fondées chez les praticiens, sont ainsi relativisées ou évacuées. À titre d'exemple, le problème des oignons ou de l'ail dit vermifuges est « très marginal » puisque les vers agiraient, selon les dires de l'un des accompagnateurs, à la fin de processus. De même, la question de l'acidité évoquée massivement à propos des agrumes est minimisée par le prestataire de la Maison du Compost, lequel mobilise des notions scientifiques :

« Ce que disent les gens avec les agrumes, c'est acide, première remarque [...] Imaginons des oranges bio, quel est l'impact de l'acidité sur le compost? Par exemple, les vers de terre n'aiment pas du tout l'acidité. Mais, ce n'est pas les vers de terre qui vont décomposer le citron. [...] En plus, les vers de terre ont un gésier, donc un effet qui permet de rendre alcalins les éléments acides. »

Des accompagnateurs et compostiens enclins à assouplir les interdits et expérimenter

- 45 Les accompagnateurs disent avoir évolué à travers leurs préconisations après la phase rigide de mise en place des premières actions. Ils tendent, au moment de notre étude, à introduire plus de liberté et encouragent tâtonnements et initiatives : « Après avoir acquis de l'expérience, ils peuvent peut-être prendre conscience de leur liberté de rajouter... » Les discours des personnes faisant fonction de maîtres composteurs et invitant à s'affranchir des interdits sont éloquents :

« Moi, je leur dis essayez et puis vous verrez! Mettez dans composteur, vous faites juste la pratique d'essayer d'équilibrer. » ; « Ah... les restes de repas... Alors, c'est vrai qu'il y a tellement de causes, de raisons qui sont invoquées pour dire qu'il y a de bons ingrédients, et puis les mauvais ingrédients... En fait, moi, j'ai évolué là-dessus. Quand je fais de la sensibilisation auprès des personnes, je leur dis, de toute façon, on peut tout composter.[...] Ce que je dis souvent aux gens, je leur dis il y a plusieurs écoles et ça laisse aussi la possibilité de dire : c'est à vous de choisir ce que vous voulez mettre! »

« Sur la question du compost, comme tout ce qui est lié à l'écologie, c'est toujours pareil, c'est la dose qui fait le poison! Donc, il n'y a pas vraiment d'interdit! Il n'y a pas de notions d'interdiction. Il y a une notion à savoir qui est de qu'est-ce qui va favoriser un compost de qualité, qu'est-ce qui peut au contraire rendre la dégradation moins facile ou qu'est-ce qui peut altérer le fonctionnement classique du compost? »

- 46 Cependant, les accompagnateurs se heurtent à certaines résistances sur le terrain, liées en particulier à la gestion du risque, la voix du leader et le poids des habitudes déjà prises, d'autant plus que la morale s'invite en vue de « bonnes » pratiques du compostage. Le guide composteur de l'Eurométropole est perplexe devant le cas des déchets considérés comme moisiss : « J'ai déjà rencontré ça, des gens qui se sont fait retourner des aliments moisiss. Pour moi, c'est très simple, des aliments moisiss, ce sont des aliments qui ont déjà commencé leur transformation, ce qui est plutôt bien! » De façon générale, les plates-formes de compostage sont soumises à une gestion rationnelle, simpliste, mais efficace : à chaque dysfonctionnement identifié, une solution technique est proposée qui se solde souvent par un contrôle accru des apports d'autant plus que le phénomène d'amplification entre émetteurs et récepteurs fait son œuvre. Les problèmes évoqués par les personnes enquêtées sont soit effectifs (les structures y ont été ou sont encore confrontées) soit redoutés. Au moment des enquêtes, les aléas réellement vécus sur le terrain sont à titre d'exemple l'installation de rats (problème résolu dans la majorité des

cas), la production de mauvaises odeurs (problème récurrent dans quatre sites), la prolifération saisonnière d'insectes ailés (problème non réglé dans deux sites). Il n'est pas étonnant de constater que ce sont les personnes attachées aux sites de compostage publics qui évoquent la plus grande variété de problèmes pratiques, qu'ils soient craints ou effectifs. Ils sont nettement moins redoutés dans les cours de copropriétés. Quoi qu'il en soit, les acteurs s'accordent tous pour déclarer que les incidents doivent être « tués dans l'œuf » et que cela passe par le respect des règles d'usage propres à chaque site. Cette attitude consensuelle rend difficile toute innovation sur les sites, en particulier sur les lieux publics, d'autant plus que cette idée transgressive a été initialement découragée par les accompagnateurs strasbourgeois.

- 47 Toutefois, le mode d'assimilation des interdits diffère selon que les informations reçues sont acquises (processus d'appropriation), considérées potentiellement négociables ou même interprétables. En effet, quelques discours marginaux de compostiens révèlent un souhait ou un passage à l'acte de transgression des règles. Si l'acte n'est pas caché, il peut être soumis aux autres membres et est alors assimilé à une expérimentation :

« S'il y a des idées qui me paraissent intéressantes, je n'hésite pas à essayer de les mettre en œuvre pour voir, avec accord de mes collègues évidemment parce que tout se discute. Il y a des a priori, plus ou moins, c'est-à-dire que par exemple on pourrait mettre sans problème semble-il du Sopalin ».

- 48 En particulier, l'interrogation muette des participants face aux refus de restes d'agrumes produits en abondance peut introduire une brèche dans la sphère des interdits. L'envie d'expérimenter supplante l'obéissance à des règles alors perçues peu fondées, comme le raconte un référent de copropriété :

« Parce qu'on nous avait dit pas d'agrumes... En ce moment, on a beaucoup d'agrumes. La Maison du Compost dit oui vous pouvez en mettre! Bon, il faut essayer donc. [...] Ma copine elle dit aussi non, c'est trop! Il y a trop d'agrumes! Gnagnagna... Bon, ça se transforme quand même! Voyez, le résultat, il est quand même là! [...] On a essayé par rapport aux agrumes! »

- 49 En revanche, chez les animateurs du compostage sensés résoudre de nombreux problèmes concrets, l'expérimentation est une pratique familière. Ceux-ci constatent d'abord sur le terrain, puis s'interrogent et enfin imaginent un protocole simple qui leur permet de tester en faisant. Ils sont donc dans une démarche d'observation et poursuivent parfois une logique hypothético-déductive empruntée à la science. C'est le cas de La Maison du Compost :

« Pour les agrumes, c'est essentiellement les acariens qui vont les dégrader. C'est des trucs qu'on a expérimenté. [...] En deux semaines, le morceau de citron disparaît. Par exemple ici, dans cette petite boîte, c'est un lombricomposteur de démonstration qu'on utilise de temps en temps. [...] Les peaux d'agrumes, ça ne pose aucun problème! »

Se recentrer sur les objectifs territoriaux du compostage

- 50 Globalement, loin des discours sur le pur, l'exemplaire ou le parfait, les accompagnateurs misent sur une transformation normale, mais rapide de la biomasse avec la finalité première de limiter le tout-venant destiné à l'incinération ou l'enfouissement. Le compostage dans les quartiers est par conséquent présenté aux habitants comme « une alternative au sac noir des ordures ménagères » comme le précise une personne faisant fonction de maître composteur. Les cadres envoyés par la collectivité territoriale tendent à recentrer les problématiques sur la finalité institutionnelle de réduire les déchets à la

source alors qu'une biomasse importante jugée impropre au compostage collectif se retrouve dans les poubelles destinées au tout-venant. Les populations enquêtées disent souvent préférer produire un « bon » compost ou éviter des incidents que chercher à réduire leurs ordures. L'affichage des interdits sur le terrain produit donc un discours contradictoire entre l'incitation à composter pour alléger les déchets et la volonté de faire « vite, bien et propre » qui implique l'exclusion parfois drastique d'une masse potentiellement biodégradable. Cette confusion des messages non verbaux et des discours rend opaque la politique de réduction des déchets à la source, d'autant plus que les listes d'interdits diffèrent d'un site à l'autre et qu'elles ne sont guère explicitées. L'analyse des discours montre un manque de réflexion à propos de la matière organique refusée. La vision holiste de l'enjeu des déchets semble échapper aux acteurs de terrain. Ce qui est jeté à la poubelle semble ne relever ni des compétences ni des préoccupations des structures dédiées au compostage et devient l'affaire des pouvoirs publics. Globalement, à travers leurs discours, les compostiens ne mettent pas en tension le compostage et d'autres devenir potentiels du déchet vert. Le compostage pourrait être présenté comme un choix « au moins mal » et non pas comme la solution miracle. En ne se préoccupant guère de la question globale des déchets, ils focalisent sur l'obtention d'un compost conforme à l'idée que l'on s'en fait et c'est souvent une obsession : une transformation rapide, des pratiques bien acceptées dans un climat de « paix sociale », un « beau » terreau « pur » ou même « parfait ». La personne faisant fonction de maître composteur dans une autre ville est consciente de cet aspect du compostage et s'en empare dans son propre argumentaire. Le terreau de compost produit n'apparaît pas comme une finalité dominante puisque les sols cultivables dans les quartiers sont rares et que la production vivrière ne figure pas actuellement parmi les vocations de la ville.

- 51 Enfin, au-delà du recours à l'expérimentation et à la science, le compostage pourrait être appréhendé dans sa globalité, impliquant des enjeux collectifs à toutes les échelles spatiales (du quartier au monde) et toutes les sphères des communautés humaines (des habitants des quartiers à l'humanité planétaire). Il pourrait également être examiné à la lumière du pragmatisme dont la dimension philosophique permet d'envisager la recomposition des relations citoyennes autour d'une mise en ordre pratique de l'espace commun (Bridge, 2008). Croisant ces multiples angles de vue, il serait judicieux de réfléchir à un compromis, au niveau individuel et des collectifs locaux, entre la voie du compostage et celles des filières classiques du traitement des déchets. Ainsi, le devenir des peaux de banane pourrait être envisagé à travers les solutions concrètes de décomposition naturelle (ou accélérée), d'incinération et d'enfouissement et pensé en termes de compromis en vue d'améliorer leur traitement pour davantage se conformer aux préconisations d'un développement soutenable.

Limites de cette étude ethnographique

- 52 Bien que l'approche ethnographique d'un phénomène sociétal autour de questions environnementales soit très riche, l'exploitation des données est toujours délicate et sujette à discussion. Les analyses sont en grande partie construites à partir d'entretiens et d'observations toujours contextualisés et impactés par de nombreux paramètres, qu'ils soient d'ordres physique ou humain. La teneur des échanges et la fluidité de parole sont conditionnées par les lieux choisis ou imposés au préalable (en extérieur ou non, convivialité de l'environnement immédiat, conditions météorologiques...) ou même par

des facteurs intrinsèques à la personne sur lesquels l'enquêteur n'a aucune prise. Inversement, la précipitation ou l'inconfort des entretiens peuvent induire des réponses. Enfin, les qualité et attitude de l'enquêteur pèsent sur la teneur des discours obtenus, rendant utopique toute neutralité.

- 53 Par ailleurs, les entretiens dressent un état des lieux susceptible de changer avec les saisons et surtout d'évoluer de façon irréversible dans le temps. À titre d'exemple, avoir enquêté durant les mois d'automne et d'hiver ne serait pas anodin quant à l'émergence d'un discours beaucoup focalisé sur les agrumes, ces denrées étant alors consommées au détriment d'un éventail varié de fruits locaux. De plus, certaines postures ont sensiblement changé au cours des mois durant lesquels les entretiens ont été conduits. Les échanges de nature exploratoire ont en effet entraîné des prises de conscience, des questionnements, des recherches documentaires et des résolutions impactant le compostage collectif lui-même.

Conclusion

- 54 Lors de notre étude du compostage collectif urbain, l'existence de listes d'apports indésirables sur les sites dédiés, variables selon les structures qui les gèrent, a orienté notre recherche sous l'angle des interdits. Nos enquêtes ethnographiques ont contribué à comprendre ces restrictions, de leur genèse à leur assimilation par les compostiens. Les justifications des interdits verbalisées sont présentées pour plusieurs catégories d'aliments les plus largement stigmatisés. Ils peuvent être redondants d'une catégorie à l'autre : les odeurs (restes cuisinés ou « pourris »), les animaux indésirables (restes cuisinés), la perversion ou le ralentissement des processus (restes cuisinés, fruits exotiques dont les agrumes, restes d'oignon ou d'ail, déchets « moisis » ou « pourris »), la toxicité du compost obtenu et les problèmes environnementaux ou éthiques liés à la production des denrées (fruits exotiques dont les agrumes) et enfin l'esthétique du terreau produit (coquilles d'œufs). Plusieurs registres de justification sont mobilisés par les compostiens face à ces interdits, du plus concret touchant les aspects techniques du compostage en ville au plus subjectif relevant du sensible et sensoriel avec une recherche d'esthétique, d'ordre et d'intégrité. Notre étude montre que la sévérité des listes d'interdits est plutôt le fait des référents des sites de compostage qui tendent à assimiler à des indésirables les entrants que les guides recommandent de surveiller. Ces listes sont rarement négociées ou interrogées, mais sont globalement bien acceptées par les compostiens. L'analyse des propos permet de comprendre en quoi cette adhésion généralisée répond à l'impératif de « paix sociale » des collectifs, mais aussi favorise l'acceptabilité de ces pratiques en ville. En quelque sorte vitrines de comportements à connotation à la fois « verte » et évocateurs de « malpropreté », elles s'exposent en effet aux jugements et à l'accommodation globale des habitants. Tout problème ostentatoire est à éviter et des impératifs sévères sont appliqués à ces pratiques considérées à risque pour la collectivité (surtout l'odeur et les animaux indésirables).
- 55 Dans la discussion, nous évoquons des pistes que nous inspirent les discours, essentiellement ceux des accompagnateurs territoriaux, pour lever ou assouplir certains interdits, notamment par le biais de l'exploitation de données scientifiques et de l'expérimentation. De plus, repenser de façon globale l'enjeu des déchets (et le compostage comme une des solutions préconisées pour réduire les déchets à la source) permettrait aussi de généraliser le traitement de la biomasse et d'assouplir ses règles, à

condition de prévoir l'espace nécessaire pour la genèse et l'utilisation sur place du terreau.

- 56 Mais inciter au changement, même mineur, suppose d'introduire doute et questionnement qui risquent de mettre à l'épreuve les schémas relationnels entre acteurs du compostage sur les sites. De plus, certains compostiens ne désirent pas en savoir trop, le côté magique et infantile des transformations dans le secret du bac étant parfois revendiqué. Toutefois, des facteurs perturbateurs exogènes lors des visites d'accompagnateurs institutionnels ou lors des formations externes viennent introduire du doute. L'impact de notre enquête elle-même n'a pas été négligeable parce qu'elle a suscité échanges et interrogations.
- 57 Le dialogue, les routines de tri des déchets même assorties de contraintes telles que les interdits, la rencontre en terrain commun des compostiens et leur pratique collective gage de convivialité contribuant indéniablement au « bien-vivre » en ville sont les garants d'une pérennisation du compostage et vont donc dans le sens des dispositifs favorables au développement urbain durable. Cependant, la généralisation en ville de cette filière rudologique se heurte à de multiples obstacles que des études complémentaires pourraient contribuer à comprendre, voire lever. Celles-ci peuvent porter sur le corpus déjà réuni au cours de notre enquête de terrain : les compostiens sont-ils surtout des compostiennes ? L'approche genrée, dans les questions de gestion du quotidien, n'est évidemment pas à ignorer et peut déboucher sur des préconisations à l'encontre des collectifs ou des collectivités pour tenter d'infléchir les habitudes. Une autre dimension concerne les rapports des citoyens à la nature : l'idée d'une globalisation du compostage dans l'organisme urbain, telle que nous l'avons avancée dans les préconisations précitées, s'enrichirait grandement d'un approfondissement des relations nature-société. Y associer l'interrogation sur la place de la science et l'utilisation ses savoirs valides pour des programmes à la frontière entre nature et anthropisme, et sur les intérêts environnementaux et sociaux de la transformation de la biomasse que nous produisons en ville, contribuerait également à enrichir la connaissance voire la pratique du compostage en ville.
- 58 Notre approche ethnologique gagnerait enfin en pertinence si elle pouvait être élargie aux citoyens qui ne compostent pas. Du point de vue méthodologique, nous mesurons toute la difficulté d'étudier cette large frange de la population urbaine. Pourtant, en termes d'efficacité des politiques publiques et au vu des injonctions faites aux collectivités pour améliorer le traitement de leurs déchets et adopter une gestion vertueuse, mieux connaître les « non-investis » et les motifs de leur non-engagement n'est pas à négliger. On pourrait notamment réfléchir en termes de multifonctionnalité du compostage collectif : bien au-delà d'un objectif restreint stricto sensu à la gestion des déchets, nous postulons que ce type d'initiative, par sa dimension collective, qu'elle soit ou non encadrée par les institutions, est l'occasion d'une ouverture sur les problématiques de sociabilité urbaine, de biodiversité, voire même de démocratie et de gouvernance de la ville (avec notamment la perspective proposée par les approches pragmatiques de construction de l'espace partagé). Enrichis de ces aspects sociaux, socio-géographiques et politiques, nous serions en mesure de déboucher sur des préconisations tout à la fois dans les domaines de la gestion territoriale, de la communication et de la participation.

Remerciements

- 59 Les auteures remercient la Zone Atelier Environnementale Urbaine d'avoir financé cette étude dans le cadre de son appel à projet annuel pour les années 2012 et 2013.

BIBLIOGRAPHIE

- Abrahamsson, S. et F. Bertonni, 2014, Compost politics : Experimenting with the togetherness in vermicomposting, *Environmental Humanities*, 4, pp. 125-148.
- André, P. avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin, 2012, Participation citoyenne, dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne] URL : www.dictionnaire.enap.ca
- Ajzen, I., 1991, The Theory of Planned Behavior, *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50, 2, pp. 179-211.
- Baca-Motes K., A. Brown, G. Ayelet, E.A. Keenan et L.D. Nelson, 2013, Commitment and behavior change : evidence from the field. *Journal of Consumer Research*, 39, pp. 1070-1084.
- Barr, S., 2007, Factors influencing environmental attitudes and behaviors. A UK case study of household waste management, *Environment and Behavior*, 4, pp. 435-473.
- Barr, S., A. Gilg et N. Ford, 2005, Defining the multi-dimensional aspects of household waste management: A study of reported behavior in Devon, *Resources Conservation and Recycling*, 2, pp. 172-192.
- Barr, S., A.W. Gilg et N.J. Ford, 2001, A conceptual framework for understanding and analysing attitudes towards household-waste management, *Environment and Planning A*, 11, pp. 2025-2048.
- Bherer, F., P. Dufour et F. Montambeault, 2016, The Participatory Democracy Turn, *Journal of civil society*, 12, 3, pp. 225-363.
- Boltanski, L. et L. Thevenot, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- Bridge, G., 2008, City senses : On the radical possibilities of pragmatism in geography, *Geoforum*, 39, pp. 1570-1584.
- Cefai, D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, La Découverte, coll. Bibliothèque du Mauss. Paris.
- Cefai, D., M. Carrel, J. Talpin, N. Eliasoph et P. Lichterman, 2012, *Ethnographies de la participation*, Participations, pp. 1-48
- Cherqui-Houot, I., 2005, Expérience, savoirs et connaissances, quelles relations? *Politiques d'éducation et de formation. Analyses et comparaisons internationales*, 14, pp. 75-86.

- Corbin, A., 2008, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles*, Flammarion, 343 p.
- Dagognet, F., 1997, *Des détritiques, des déchets, de l'abject : une philosophie écologique*, Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance.
- De Kasperson, R.E., O. Renn, P. Slovic, H.S. Brown, J. Emel et al., 1988, The social amplification of risk : a conceptual framework, *Risk Analysis*, 8, pp. 178-87.
- De Silguy, C., 1989, *La saga des ordures. Du Moyen-âge à nos jours*, Editions de l'instant.
- Douglas, M., 2001, *De la souillure, La Découverte*, Paris, 306 p.
- Eurométropole de Strasbourg, 2012, *Le compost ou l'art d'utiliser les restes, documentation à l'usage du public*, 9 p., [en ligne] URL : <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1589206/0/c753e29a-3ffb-b267-fc1e-3d00a3beba10>
- Fishbein, M. et I. Ajzen, 1974, Attitudes towards objects as predictors of single and multiple behavioral criteria », *Psychological Review*, 81, 1, pp. 59-74.
- Guy, H., A. Jeanjean, A. Richier, A. Schmitt et I. Sénépart, 2012, *Rencontre autour du cadavre*, Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire, Marseille.
- L'Huillier, D. et Y. Cochin, 1999, *Des déchets et des Hommes. Sociologie clinique*, Éd. Desclée de Brouwer.
- Kirksey, S.E. et S. Helmreich, 2010, The emergence of multispecies ethnography. *Cultural Anthropology*, 25, 4, pp. 545-576.
- Mustin, M., 1987, *Le compost. Gestion de la matière organique*, Éd. François Dubuse, Paris.
- Philippot V., 2011, *Approche ethnologique de la pratique du compostage collectif citoyen. Les vertus éco citoyennes à l'épreuve de l'enquête*. Mémoire de MASTER, MNHN, Paris.
- Tucker, P. et D. Speirs, 2003, Attitudes and Behavioural Change in Household Waste Management Behaviours, *Journal of Environmental Planning and Management*, 46, 2, pp. 289-307.
- Williams, I.D. et J. Kelly, 2003, Green waste collection and the public's recycling behaviour in the Borough of Wyre, England, *Resources, conservation and recycling*, 38, 2, pp. 139-159.

NOTES

1. [En ligne] URL : <http://compostra.wix.com/compostra-compost-strasbourg> et <http://lamaisondumcompost.fr/>
2. Comme l'indique le *Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets*, 38 p. Consultable sur le site de l'Eurométropole Strasbourg.
3. *Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets*, 75 p.
4. Il faut dissocier les savoirs relevant de l'agriculture conventionnelle et ceux enseignés par les voies universitaires et les Grandes Écoles conventionnées de ceux portés par l'agriculture biologique sur la question de la place du processus d'humification (Philippot, 2011)
5. La récente loi n° 2016-138 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire promulguée le 11 février 2016 devrait renforcer cette politique.
6. [en ligne] URL : http://www.presse.ademe.fr/files/guide_ademe_compostage_domestique.pdf. Ce guide date de 2012.

7. par exemple p.4 du *Guide pratique du compostage à la maison*, Sigidurs, proposé par la Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France [en ligne] URL : http://www.ccopf.fr/sites/ccopf/files/document/article/guide_du_compostage_bd.pdf

RÉSUMÉS

Le compostage collectif urbain est une pratique qui se développe dans les grandes villes françaises. À Strasbourg, ces actions citoyennes encouragées par les politiques locales et encadrées par la collectivité sont initiées par des collectifs de quartiers ou privés. Les habitants référents décident et font appliquer leurs règles propres. L'émergence des listes d'apports interdits traduit une volonté de contrôle des processus pour éviter tout désagrément sur des espaces partagés. Les indésirables sont simplement mentionnés par les accompagnateurs qui agissent pour la collectivité territoriale, comme bio déchets à surveiller, mais nos enquêtes ethnographiques auprès de la population impliquée montrent que l'idée de risque lié à ces apports est amplifiée par les référents des sites. Les règles sont globalement bien acceptées par les praticiens conciliants et confiants, dans un souci de cohésion sociale. Les interdits représentent plusieurs catégories d'apports biodégradables, les plus généralisés concernant les produits carnés, les coquilles d'œufs non broyées et les restes d'agrumes, mais aussi les déchets d'oignon et d'ail et ceux considérés comme pourris ou moisissus. Les arguments verbalisés puisent dans divers registres allant du pragmatisme (gestion espace-temps) à l'idéologie subjective en passant par des faits présentés comme scientifiques ou intuitifs. Cependant, la surenchère d'interdits limite la biomasse pouvant échapper à l'incinération. L'encouragement aux expérimentations in situ et le recours facilité aux savoirs scientifiques sur les processus biologiques et organismes associés pourraient rassurer les référents et donc assouplir les interdits afin de mieux répondre à la nécessité première du compostage de réduire les déchets à la source.

Urban community composting is on the rise in large French cities. In Strasbourg (Alsace), neighborhood or private groups organize composting initiatives, encouraged by local policies and supervised by local authorities. The residents in charge decide and enforce the rules for composting locally. Increasingly, lists of banned inputs are posted, reflecting an effort to control processes in order to avoid inconveniences in shared spaces. While the local authority employees tasked with supervising simply mention 'undesirable' inputs as bio-waste material to be monitored, our ethnographic research shows that the risks associated with them are amplified by the residents in charge. The rules are generally easily accepted by accommodating and trusting practitioners, concerned with social cohesion. The prohibited items belong to several categories of biodegradable inputs, often meat products, non-crushed eggshells and citrus, as well as onion, garlic and rotten or moldy leftovers. The arguments put forward to justify these prohibitions draw on various registers ranging from pragmatism (space-time management) to subjective ideology, scientific facts or institutions. However, as the list of banned inputs gets longer, the amount of biomass that can escape incineration diminishes. Encouraging on-site experiments and facilitating access to scientific knowledge about biological processes and the associated organisms might therefore reassure the residents in charge of composting and relax the bans to better respond to the crucial need for reducing waste at the source.

INDEX

Keywords : composting, green waste recycling, biodegradable waste, ethnographic survey, eco-citizenship, risk amplification

Mots-clés : compostage, recyclage des déchets verts, déchets biodégradables, enquête ethnographique, écocitoyenneté, amplification des risques

AUTEURS

VÉRONIQUE PHILIPPOT

Chercheuse en ethnobiologie, LTSER France, Zone Atelier Environnementale Urbaine, 3 Rue de l'Argonne, 67000 Strasbourg, France, courriel : veroniquephilippot44@gmail.com

SANDRINE GLATRON

Chercheuse en géographie, Laboratoire DynamE CNRS, Université de Strasbourg, Misha, Allée du Général Rouvillois, 67000 Strasbourg, France, courriel : sandrine.glatron@misha.fr